



Association Pour Ecouen

27 rue du 30 août
95440 ECOUEN
06 50 74 92 00
pourecouen@orange.fr

Ecouen, le 26 octobre 2019

Objet : avis sur le projet de SCoT de la CARPF

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous transmettre l'avis de l'association Pour Ecouen sur le SCoT de la CARPF.

L'association Pour Ecouen a pour objet de promouvoir la qualité de vie des habitants de notre ville et d'œuvrer en faveur de l'attractivité et de la redynamisation d'Ecouen.

Notre association veille donc aux intérêts de notre ville et de ses habitants mais ces intérêts sont communs à ceux d'une grande partie des habitants de la CARPF. Ecouen constitue un espace naturel à préserver et un pôle historique à disposition des habitants de la CARPF. Ecouen est donc particulièrement concernée par le chantier du SCoT. Pour commencer, nous demandons la correction d'une erreur p 140 du diagnostic où il est fait état « *des grands ensembles d'habitat collectif présents au sein des communes, principalement Garges-lès-Gonesse, Roissy-en-France, Gonesse, Sarcelles et Villiers-le Bel, mais également Bonneuil-en-France, Ecouen...* ». En effet la ville d'Ecouen ne comporte pas de grands ensembles même si en elle en est proche en étant limitrophe de Sarcelles et de Villiers-le-Bel.

Nous avons analysé le SCoT sous le prisme de l'attractivité du territoire. Le SCoT prévoit des mesures qui vont tout à fait dans ce sens. Nous faisons des propositions sur certaines d'entre elles pour les enrichir ou pour affirmer leur caractère opérationnel. Cependant nous considérons que la construction du terminal 4 légitimée par le SCoT est inquiétante pour les conditions de vie des habitants de notre agglomération et de notre ville.

I L'amélioration réelle du cadre de vie, facteur majeur de l'attractivité

Cet enjeu est effectivement majeur pour que les citoyens aient un réel désir de résider sur notre territoire et non qu'ils y soient simplement contraints pour des raisons de proximité de l'emploi ou de prix du logement. Aujourd'hui le premier contact avec la France qu'offre un déplacement au sein de l'agglomération en arrivant de l'aéroport est très éloigné de l'image que notre pays devrait donner. Le diagnostic très complet a le mérite de montrer le chemin à parcourir pour une réelle amélioration du cadre de vie.

Cela implique une forte prise en compte de la nécessité de la nature autour et dans la ville.

1) La prise en compte de la place nécessaire de la nature en ville et autour de la ville

Concernant les massifs boisés de plus de 100 hectares, « *toute nouvelle urbanisation est exclue à une distance d'au moins 50 mètres de leur lisière, en dehors des sites urbains constitués* ». Le SCoT reprend la disposition du SDRIF. Il pourrait aller plus loin en explicitant la notion de site urbain constitué et en exigeant leur identification dans les PLU. La notion est en effet sujette à des interprétations permissives. A ce titre, on assiste à Ecouen à un processus de construction aux abords immédiats de la forêt. Ainsi début 2019, une parcelle a été lotie de sorte qu'un terrain a pu être construit en toute limite de la forêt et après abattage des arbres de la forêt qui se situaient sur celui-ci.

Nous notons avec beaucoup de satisfaction la prescription « Identifier, préserver et valoriser les espaces herbacés, notamment aux abords des infrastructures de transports et dans les grands parcs urbains » au moment où le PLU d'Ecouen prévoit la destruction d'une des toutes dernières prairies de la ville.

Nous saluons la volonté de limiter la consommation d'espaces naturels et agricoles. « Les documents d'urbanisme locaux précisent les limites des fronts urbains d'intérêt régional représentées sur la carte « Protection des espaces agricoles », ces derniers étant intangibles. Aucune urbanisation nouvelle ne peut être réalisée au-delà de la ligne continue des fronts urbains ainsi représentés ». Le projet Europacity et les centaines d'hectares dédiés au logement limitent cet objectif. Ces consommations de terre de la Plaine de France et la facture énergétique du projet Europacity comme du terminal 4 justifieraient la détermination d'objectifs plus ambitieux que ceux du FUIR au titre du principe de compensation pour les communes qui en manifesteraient la volonté.

Ainsi sur Ecouen, nous nous positionnons clairement contre une avancée de l'urbanisation vers le nord indépendamment de la position du FUIR.

Dans la ville, l'impératif de végétalisation est pris en compte au sein de plusieurs préconisations dont la numéro 40. « *La végétalisation des espaces publics et le renforcement des espaces verts accessibles au public contribuent à diminuer la vulnérabilité des secteurs urbanisés lors des épisodes de fortes chaleurs et participent au maintien de la biodiversité* ». Il est également préconisé des espaces verts des proximité pour les nouveaux ensembles en préparation et d'améliorer « *l'insertion paysagère des parcs de stationnement existants et développer leur végétalisation* ». Le mot désimperméabilisation est même prononcé dans le document. On ne peut qu'espérer que ces prescriptions soient mises en œuvre et on peut aller plus loin en élaborant un plan de construction de parkings à étages à la place des parkings au sol, consommateurs de surfaces qui pourraient servir à la végétalisation ou au logement.

Néanmoins la densification nécessaire pour réduire la consommation d'espaces conduit inexorablement là où elle se réalise au recul des espaces naturels et de la biodiversité et au réchauffement. Deux orientations seraient donc à prendre en compte et toutes deux consistent en une amélioration qualitative des logements :

-la végétalisation systématique des murs et ou toitures des nouvelles constructions (hors des centre et bourgs pour des raisons architecturales)

-des constructions plus en hauteur, là où cela est possible, sous réserve d'un haut niveau qualitatif de logement pour pouvoir accueillir autour des jardins familiaux

Améliorer le cadre de vie autour de la ville, c'est aussi planter des haies et arbres partout où cela est possible notamment pour briser la monotonie que peut inspirer la plaine de France et bien sûr pour lutter contre le réchauffement et multiplier les refuges pour la biodiversité. Sur Ecouen, nous défendons un projet de planter autant d'arbres que d'habitants doublée d'une forêt nourricière

2) La limitation du trafic automobile.

Beaucoup de moyens de transport en commun sont affichés dans le SCoT comme le réseau BHNS, mais on ne voit pas bien si ce réseau de bus va desservir l'ouest de l'agglomération et les villages de la Plaine de France. L'amélioration des lignes existantes comme la ligne H est mentionnée à juste titre. Au moment où il devient un luxe d'avoir un train sur la ligne H les week-end et soirs de semaine, ainsi que de trouver le guichet ouvert en gare d'Ecouen-Ézanville, cette orientation est la bienvenue. Une place primordiale doit être donnée à des moyens de transport rapide et léger pour acheminer les habitants vers les gares, comme par exemple entre le centre-ville et les quartiers excentrés d'Ecouen et la gare d'Ecouen Ezanville.

Donner une vraie place au vélo est nécessaire pour répondre à l'objectif. Le DOO prévoit de compléter et valoriser le réseau cyclable existant et articuler ce réseau avec les autres mobilités de développer un réseau cyclable à l'échelle du territoire. « *Ce maillage cyclable est prioritairement renforcé localement autour des pôles de gares existants et en projet, afin de favoriser le rabattement en modes actifs* ». L'objectif est affiché mais encore faut-il un réel réseau avec des voies dédiées ou des voies prioritaires au vélo avec de réelles interconnexions et continuités.

Enfin en matière de cadre de vie, le SCoT devrait accorder une place importante au désencombrement de l'espace public. Nous demandons donc sur l'ensemble de l'agglomération la fin progressive des panneaux publicitaires, véritable pollution et agression visuelles, la fin des panneaux et bornes futiles qui jonchent l'agglomération (ex : bornes annonçant à chaque entrée de ville de l'agglomération l'entrée dans la CARPF posées en février 2019).

Il manque aussi des actions contre la pollution lumineuse. Combien d'enseignes allumées inutilement la nuit sont de véritables agressions visuelles sans compter la perturbation entraînée sur certaines espèces animales ?

3) Agir contre la dégradation du cadre de vie, c'est ne pas augmenter le trafic aérien

Avec l'objectif de «consolidation du moteur économique du Grand Roissy autour de l'écosystème aéroportuaire», présenté comme «un formidable levier de développement économique», le SCoT de Roissy Plaine de France soutient le développement d'un modèle économique actuel, largement émetteur de gaz à effet de serre, et ne répond pas à la définition du SCoT donnée par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Locales à savoir « un outil permettant d'établir un projet de territoire qui anticipe les conséquences du dérèglement climatique et les transitions écologiques, énergétique, démographique, numérique... »

Le projet de T4, qui guide les objectifs de développement est cité dans les deux premières parties du SCoT (le rapport de présentation et le projet d'aménagement et de développement durable) mais insuffisamment décrit, notamment en termes de nuisances. De plus, alors que l'article L141-20 du code de l'urbanisme dispose que le document d'orientation et d'objectifs définit les grands projets d'équipements et de services, le projet de T4 n'y figure pas.

La gravité des nuisances de l'aéroport, quoiqu'insuffisamment détaillées figurent bien dans le diagnostic. Celui-ci indique que « les nuisances et pollutions induites par le développement du hub aéroportuaire présentent des risques non négligeables pour la santé humaine » (p.351 du rapport de présentation). Malgré cela le PADD et le DOO persistent à définir une politique de développement centrée sur le trafic aérien.

Les objectifs d'accueil de nouveaux habitants et salariés sont élevés au regard de la population actuelle de 345 000 habitants (1 700 logements neufs annuels, soit +100 000 habitants à l'horizon 2040 et 100 000 salariés supplémentaires annoncés à l'horizon 2030). Comment ces objectifs, qui répondent aux exigences du schéma régional de l'habitat et de l'hébergement, sont-ils compatibles avec les nuisances actuelles et a fortiori futures de l'aéroport et « les risques non négligeables pour la santé humaine » indiqués en p. 351 du SCoT ?

Les prescriptions énoncées par le SCoT, trop générales, ne permettent pas d'apporter des réponses satisfaisantes pour résorber ou limiter l'impact sanitaire des nuisances générées par l'aéroport, et plus globalement pour protéger l'environnement. Le SCoT se cantonne à une limite du trafic aérien la nuit. De nuit, nous savons que les règles actuelles ne sont déjà pas respectées. Pendant la journée, à en lire le SCoT, la dégradation des conditions de vie et de santé n'a pas de limite et doit faire avec une augmentation du nombre de vols quotidiens de 1 200 à 1 800.

On peut également s'interroger sur la crédibilité des objectifs de maintien et de valorisation des trames vertes et bleues (de leur continuité et de leur biodiversité) avec l'augmentation de la circulation automobile induite par l'agrandissement de l'aéroport.

Le projet de terminal 4 porte aussi atteinte au tourisme en dehors des zones de transit de passager autour de Roissy. Plus généralement, il sapera l'attractivité résidentielle de nos communes. Alors que le survol des avions est déjà, pour beaucoup de franciliens, rédhibitoire pour s'installer sur notre territoire, la construction du terminal 4 viendra à bout de toute volonté d'habiter nos communes. Ecouen qui subit déjà de très fortes nuisances aériennes, est très inquiète de ces perspectives.

II La préservation des ressources et de la nature

Au-delà du cadre de vie, c'est à la préservation des ressources naturelles et de la vie sous toutes ses formes que le SCoT doit concourir.

Des actions mentionnées au I-1) et I-2) y participent grandement, mais le SCoT en prévoit d'autres comme la végétalisation des bassins d'orage. Il faut saluer le caractère novateur de ce type de mesures.

Dans les ressources naturelles il y a l'eau et le SCoT y accorde heureusement une attention particulière :

-Au niveau de l'importance à ce que l'eau revienne aux sols en luttant contre l'imperméabilisation des sols

-Au niveau de la lutte contre le gaspillage de cette ressource : « *Intégrer ou moderniser, dans les projets d'aménagement et de construction réalisés en extension, comme en renouvellement, des dispositifs permettant une gestion vertueuse de la ressource en eau, notamment par la récupération et la réutilisation des eaux pluviales et la conception d'espaces verts autonomes en eau* ». Cette mesure est malheureusement limitée. Combien faudra-t-il de crises d'approvisionnement en eau pour établir clairement l'obligation pour toute construction nouvelle d'une récupération de l'eau de pluie pour l'approvisionnement en eau non alimentaire ?

Au niveau de la biodiversité, plusieurs actions positives sont prévues, comme « préserver les réservoirs de biodiversité, maintenir et remettre en état les continuités écologiques, en créer de nouvelles, dont celles identifiées sur la carte « *Trame verte et bleue* » en tenant compte des espaces protégés et à protéger hors du territoire de Roissy Pays de France ». Pour que cette action soit plus opérationnelle, il faudrait construire sur nos principales infrastructures de transport des passages à animaux, ce qui sauf erreur, n'est pas prévu. Un projet est possible sur Ecoeu pour relier la forêt au secteur boisé du Mont Griffard où se situe maintenant le parc naturel urbain du nord de la ville.

III L'attractivité en matière d'économie, d'emploi et de formation

Le SCoT est plus tourné vers les activités en devenir que sur la sauvegarde de l'existant. Il est indiqué qu'il faut « renforcer et diversifier l'offre commerciale de rang local ». « Pour maintenir la vitalité des cœurs de ville, affirmer la vocation non commerciale des secteurs situés en dehors des polarités urbaines constituées (préconisation 108), il convient (...) dans les centres villes, de favoriser le maintien et le renforcement de linéaires commerciaux diversifiés dans un tissu urbain mixte en préservant, voire en développant, leur accessibilité ; dans les bourgs et villages, maintenir, sinon développer, une offre commerciale de proximité ». On ne peut que se féliciter de cette préconisation mais quelles règles édicte le SCOT ou quel appui sera donné aux communes pour la rendre effective ?

En revanche, le DOO développe insuffisamment le soutien des PME existante et leur capacité à développer leur activité. Que penser des anticipations sur SCoT quand un système de gestion des locaux artisanaux d'Ecouen mis en place par la CARPF et la commune conduit à augmenter les charges des entrepreneurs de 50 % sans préavis ni concertation remettant en cause leur implantation sur le territoire ?

Dans le développement économique, nous pensons qu'il faut inclure le développement touristique. Certains sites comme Archéa et le château d'Ecouen sont signalés comme pôles touristiques. En tant qu'Écouennais, nous ne pouvons que nous en réjouir, d'autant plus que Ecoeu peut devenir « *Ville d'Art et d'Histoire* » si forte impulsion dans ce sens est donnée. Nous préconisons aussi valorisation de l'ensemble du patrimoine historique de l'agglomération comme les villages, les églises, calvaires, anciens murs, corps de ferme, chemins et autres. Ce riche patrimoine est très présent à proximité de notre ville et nous pensons que le SCoT doit être plus précis et plus ambitieux dans ce domaine.

En matière d'emploi, le problème des offres d'emplois non pourvues n'est pas abordé dans les documents du SCoT. Ce problème est connu au niveau national et il est du devoir des collectivités qui ont une compétence économique ou sociale de le traiter à leur niveau. Ce phénomène a de multiples causes dont le refus de certains demandeurs d'emploi de travailler dans certains secteurs et le manque de transport. Nous connaissons cette problématique à Ecoeu et donc nous demandons sa prise en compte.

En matière de formation, le spectre du SCoT est trop limité. Il pourrait être élargi en allant au-delà de la formation supérieure et de l'activité aéronautique.

IV Attractivité en termes de logements et de services

Concernant le logement, il est question d'une offre qui s'adapte à toutes les populations. Quelle que soit la population, la qualité des logements neufs doit être au rendez-vous concernant la prestation du logement en lui-même, son intégration paysagère et sa qualité architecturale.

L'adaptation de l'offre à toute la population passe selon le SCoT par une part importante accordée au logement social. Il est regrettable que le SCoT n'accorde aucune place à l'accession sociale à la propriété qui inclurait la possibilité prévue par la Loi pour le locataire d'acquérir un logement social.

Concernant les services, le SCoT indique que « *l'offre d'équipements et de services proposée (soins médicaux, équipements sportifs et culturels, espaces verts, commerces de proximité, ...)* » doit permettre de répondre aux besoins tant des habitants, que des non-résidents. On ne peut qu'être d'accord avec cette préconisation, en revanche il manque un développement sur le nécessaire maintien des services publics de proximité, même s'ils ne sont pas de la compétence de l'agglomération. Les réductions de services et d'horaires de la poste d'Ecouen illustrent ce besoin.

V Des facteurs d'attractivité passés sous silence

Il est regrettable que le SCoT n'aborde que très peu des sujets particulièrement importants pour l'attractivité de notre territoire : insécurité, niveau scolaire, communautarisme, déracinement, souffrance sociale, ne sont malheureusement pas mentionnés, probablement parce que l'agglomération a moins de leviers sur ces sujets. Cela reste néanmoins un manque important dans ce SCoT.

Pour conclure, il est regrettable que le SCoT donne autant de légitimité au terminal 4 qui a lui seul, ternit considérablement l'engagement affiché en faveur de l'environnement. Cet engagement comporte pourtant des actions ambitieuses très positives en matière de protection de la biodiversité du cadre de vie et de lutte contre le réchauffement climatique. Ces actions constitueraient un virage important par rapport aux pratiques observées actuellement. L'association Pour Ecouen soutient leur mise en œuvre sur notre commune.

Je vous prie de recevoir, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.